

Arrêté n°2025 - 85 rectificatif relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR Droit et Science Politique (UFR DSP)

Le président de l'université de Reims Champagne Ardenne

Vu l'article L713-3 et suivants du code de l'éducation

Vu les articles L 719-1 à L 719-3 du code de l'éducation,

Vu les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UFR DSP,

Vu l'arrêté n°2025 - 75 relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR Droit et Science Politique (UFR DSP),

ARRETE

Article 1 : Modification de l'article 1 « Date et lieu de scrutin » de l'arrêté n°2025-75

L'article 1 de l'arrêté n°2025 - 75 relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR Droit et Science Politique (UFR DSP) est modifié comme suit :

« *L'élection de représentants au conseil de gestion de l'UFR DSP aura lieu le mardi 25 novembre 2025, de 9h à 17h, à Reims et à Troyes, par un vote à l'urne, en salle :*

- *A Reims : salle 3135 (bâtiment 2, Campus Croix Rouge)*
- *A Troyes : salle Forum. »*

Article 2 : Diffusion et affichage

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

Le doyen de l'UFR DSP est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux de la composante.

Fait à Reims,

le 11 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le :

12/11/2025

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités, le :

12/11/2025